

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE  
8 AVRIL 2024, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 18 mars 2024
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Coordination des services d'urbanisme et du greffe et assistante-greffière – embauche
  - 5.3 Directrice du Service des finances et trésorière – remplacement lors d'absence
  - 5.4 Terminaison d'emploi au poste d'agent de bureau – préposée à la perception et comptabilité
  - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus
  - 5.6 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin
  - 5.7 Convention de consentement d'une servitude – réseau de distribution d'eau – chemin privé No-12 – autorisation de signature
  - 5.8 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
  - 5.9 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1354-2023 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
  - 5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Journalier – secteur horticulture – saisonnier – embauche
  - 6.2 Journalier – secteur horticulture – saisonnier – embauche
  - 6.3 Journalier – secteur bâtiments, parcs et espaces verts – saisonnier – embauche
  - 6.4 Journalier – secteur bâtiments, parcs et espaces verts – embauche
  - 6.5 Inspection des bornes d'incendie – mandat
  - 6.6 Nettoyage de rues – mandat

- 6.7 Tonte de gazon et entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2024 – soumissions – adjudication
- 6.8 Construction d'une nouvelle station de pompage Bocage – soumissions – adjudication
- 6.9 Camion cube Ford CTV 2006 – vente
- 6.10 Véhicule électrique compact – annulation de l'appel d'offres sur invitation
- 6.11 Masques à adduction d'air – achat
- 6.12 Fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes – Énergère – certificat de paiement numéro 3

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Inspectrice en urbanisme et environnement – étudiante – embauche
- 7.2 Adoption – règlement numéro 1197-2-2024 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Club de course de l'École des Prairies – contribution financière
- 8.2 Fondation Richelieu de Joliette – contribution financière

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Activités municipales diverses – été 2024 – personnel – embauche
- 9.2 Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation – modifications
- 9.3 Station des glaces – commandite – été 2024
- 9.4 Programmation de loisirs – été 2024
- 9.5 Course XC des Boisés 2024 – entente – autorisation de signature

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

- 10.1 Fête nationale 2024 – sonorisation et éclairage – mandat
- 10.2 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation 2024-2025
- 10.3 Carrefour culturel – programmation 2023-2024 – modifications
- 10.4 Gala Excelsiors 2024 – Chambre de Commerce du Grand Joliette – commandite
- 10.5 Les Étoiles d'Argent – Revue sur glace 2024
- 10.6 Semainier 2024-2025 – publicité – achat
- 10.7 TRIPTYQUE – événement-bénéfice – achat

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
 madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
 madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain  
 madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
 monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
 monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
 madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**126-04-2024**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents et qu'ils consentent à ajouter le point :

5.11 Fin d'emploi – membre du personnel – matricule numéro 1325

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**127-04-2024**

### **4.1 Séance ordinaire du 18 mars 2024**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**128-04-2024**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 mars au 8 avril 2024 inclusivement et totalisant une somme de 639 797,13 \$.

## **5.2 Coordination des services d'urbanisme et du greffe et assistante-greffière – embauche**

**129-04-2024**

ATTENDU QUE madame Jessica Audet a occupé le poste de secrétaire administrative au Service des affaires juridiques et du greffe du 6 juin 2022 au 19 juin 2023 et le poste d'adjointe administrative aux directions du 20 juin 2023 à ce jour;

ATTENDU la création d'un nouveau poste de Coordination des services d'urbanisme et du greffe et assistant-greffier/assistante-greffière et que madame Jessica Audet possède toutes les qualités requises pour ce poste;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la rencontre du 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher madame Jessica Audet au poste de Coordinatrice des services d'urbanisme et du greffe et assistante-greffière, à compter du 9 avril 2024;

QUE le salaire de madame Audet soit fixé en majorant de 10 % le salaire minimum de la classe salariale 10 établie à l'intérieur de la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la prochaine progression à l'intérieur de l'échelle salariale ait lieu au 6 juin 2025 et se poursuivra une (1) fois par année à la date d'anniversaire de son entrée en fonction au 6 juin;

QUE soit accordé à madame Audet quatre (4) semaines de vacances payées à compter de l'année 2024.

## **5.3 Directrice du Service des finances et trésorière – remplacement lors d'absence**

**130-04-2024**

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le remplacement de la directrice du Service des finances et trésorière lors de ses absences;

ATTENDU QUE madame Geneviève Côté-Riberdy, coordonnatrice du Service des finances et assistante-trésorière, est qualifiée pour effectuer le remplacement;

ATTENDU QUE madame Côté-Riberdy effectue déjà le remplacement depuis le 22 janvier 2024;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la rencontre du 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Geneviève Côté-Riberdy, coordonnatrice du Service des finances et assistante-trésorière, procède au remplacement de madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, lors des absences de cette dernière;

QUE madame Côté-Riberdy soit autorisée à effectuer 2,5 heures supplémentaires par semaine, pour un total de 37,5 heures par semaine;

QUE, pour les heures effectuées en remplacement ainsi que pour les heures supplémentaires effectuées, incluant notamment les 2,5 heures supplémentaires par semaine, madame Côté-Riberdy soit rémunérée selon la classe salariale 14 établie à l'intérieur de la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, en fonction de l'équivalent de sa progression dans sa classe actuelle, le tout étant rétroactif au 22 janvier 2024.

#### **5.4 Terminaison d'emploi au poste d'agente de bureau – préposée à la perception et comptabilité**

**131-04-2024**

ATTENDU QUE madame Louise Bernier est absente du travail en raison de maladie depuis le 28 avril 2021;

ATTENDU QU'en application du paragraphe 4 de l'article 19.04 de la convention collective, une personne salariée perd son ancienneté et son emploi auprès de l'employeur lorsqu'elle s'est absentée du travail pour cause de maladie pour une période excédant trente-six (36) mois continus;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la rencontre du 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mettre fin à l'emploi d'agente de bureau – préposée à la perception et comptabilité de madame Louise Bernier, en application du paragraphe 4 de l'article 19.04 de la convention collective, et ce, à compter du 29 avril 2024.

#### **5.5 Avis de motion – règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus**

**132-04-2024**

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus.

#### **Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus**

**133-04-2024**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus.

**5.6 Avis de motion – règlement numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin**

134-04-2024

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin.

**Dépôt et adoption du projet – règlement 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin**

135-04-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin.

**5.7 Convention de consentement d'une servitude – réseau de distribution d'eau – chemin privé No-12 – autorisation de signature**

136-04-2024

ATTENDU QUE les propriétaires du chemin privé No-12 désirent que la Ville prolonge son réseau de distribution d'eau afin de desservir les immeubles de ce dernier chemin privé;

ATTENDU QUE la Ville souhaite prolonger son réseau de distribution d'eau potable et de protection incendie afin de desservir les immeubles du chemin privé No-12 et en assumer la maîtrise d'œuvre, lequel prolongement du réseau de distribution d'eau et de protection incendie de la Ville est ci-après nommé le « réseau »;

ATTENDU QUE la Ville demeurera propriétaire du réseau et en assumera l'entretien;

ATTENDU QU'il est requis que les propriétaires de l'assiette de terrain nécessaire à la construction du réseau accordent à la Ville les servitudes requises pour l'exécution des travaux de construction du réseau et pour son entretien subséquent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C -47.1) toute municipalité locale peut, dans l'exercice de sa compétence en matière d'alimentation en eau, d'égout et d'assainissement des eaux, exécuter des travaux dans une voie privée sans être tenue de payer aucune indemnité pour l'usage de cette voie à cause de ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun d'établir préalablement une convention avec les propriétaires de l'assiette de terrain nécessaire pour la construction du réseau afin d'engager ces derniers à signer les actes de servitude requises pour l'exécution des travaux de construction du réseau et pour son entretien subséquent par la Ville, et ce préalablement au début de la construction du réseau;

ATTENDU QUE les travaux de construction du réseau doivent préalablement faire l'objet de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt requis pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soit autorisé à signer les conventions afin d'engager les propriétaires de l'assiette de terrain requise pour le prolongement du réseau de distribution d'eau et de protection incendie de la Ville sur le chemin privé No-12 à céder, à titre gracieux, les servitudes requises pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau et de protection incendie de la Ville sur le chemin privé No-12 et pour son entretien subséquent par la Ville.

## **5.8 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance**

**137-04-2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite emprunter par billets pour un montant total de 999 000 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Montant
588-1997	20 600 \$
872-2007	72 200 \$
873-2007	233 105 \$
874-2007	21 260 \$
913-2008	5 835 \$
1019-2012	177 200 \$
1037-2012	131 200 \$
1216-2018	219 400 \$
1216-2018	118 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 1019-2012, 1037-2012 et 1216-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant
2025	104 200 \$
2026	109 200 \$
2027	114 700 \$
2028	120 400 \$
2029	126 400 \$(à payer en 2029)
2029	424 100 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1019-2012, 1037-2012 et 1216-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **5.9 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1354-2023 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal**

Monsieur Régis Soucy dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière, concernant le règlement numéro 1354-2023 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal de manière à modifier l'article 4, de manière à lire « Lorsqu'une unité commerciale est reliée à un compteur d'eau, la compensation est établie en fonction de la quantité estimée d'eau potable consommée, tel qu'apparaissant au dernier relevé de consommation d'eau de l'unité commerciale » plutôt que « Lorsqu'une unité commerciale est reliée à un compteur d'eau, la compensation est établie en fonction de la quantité estimée d'eau potable consommée, tel qu'apparaissant en annexe « A » à l'égard de chacun des immeubles qui y sont mentionnés ».

#### **5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires**

138-04-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 2 706,48 \$, taxes en sus, soit :

- un montant de 1 275,00 \$ , taxes en sus, pour les services rendus au 26 mars 2024, lesquels honoraires sont associés à la facture numéro 0000428518;
- un montant de 1 431,48 \$ , taxes en sus, pour les services rendus au 26 mars 2024, lesquels honoraires sont associés à la facture numéro 0000428492;

139-04-2024

### **5.11 Fin d'emploi – membre du personnel – matricule numéro 1325**

ATTENDU QU'un membre du personnel dont le matricule est le numéro 1325 a fait l'objet d'une suspension administrative pour fins d'enquête par la direction générale;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'enquête à l'égard de ce membre du personnel et a déposé les conclusions de son enquête aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

DE procéder au congédiement administratif du membre du personnel dont le matricule correspond au numéro 1325 en date du 8 avril 2024;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer la lettre de fin d'emploi du membre du personnel dont le matricule correspond au numéro 1325.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

140-04-2024

### **6.1 Journalier – secteur horticulture – saisonnier – embauche**

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter un employé journalier saisonnier, secteur horticulture pour le Service des travaux publics, monsieur Jimmy Durand, actuellement employé saisonnier au poste de journalier manœuvre au Service des travaux publics, a posé sa candidature pour ce poste dans les délais requis;

ATTENDU la recommandation datée du 27 mars 2024 de monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts, à l'effet que monsieur Durand rencontre les exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Jimmy Durand à titre de personne salariée saisonnière régulière au poste de journalier, secteur horticulture, au Service des travaux publics à compter du 9 avril 2024, au salaire fixé à l'échelon 4 de la classe salariale 2 de la convention collective.

141-04-2024

#### **6.2 Journalier – secteur horticulture – saisonnier – embauche**

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter un employé journalier saisonnier, secteur horticulture pour le Service des travaux publics, monsieur Dominique Lebeau, actuellement employé saisonnier au poste de journalier manœuvre au Service des travaux publics, a posé sa candidature pour ce poste dans les délais requis;

ATTENDU la recommandation datée du 27 mars 2024 de monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts, à l'effet que monsieur Lebeau rencontre les exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Dominique Lebeau à titre de personne salariée saisonnière régulière au poste de journalier, secteur horticulture, à compter du 9 avril 2024, au salaire fixé à l'échelon 3 de la classe salariale 2 de la convention collective.

142-04-2024

#### **6.3 Journalier – secteur bâtiments, parcs et espaces verts – saisonnier – embauche**

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter un employé journalier saisonnier, secteur bâtiments, parcs et espaces verts pour le Service des travaux publics, monsieur Gilles Cadorette, actuellement employé comme concierge au Service de la culture et des loisirs, a posé sa candidature pour ce poste;

ATTENDU la recommandation datée du 27 mars 2024 de monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts, à l'effet que monsieur Gilles Cadorette répond aux exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Gilles Cadorette à titre de personne salariée saisonnière au poste de journalier, secteur bâtiments, parcs et espaces verts au Service des travaux publics, à compter du 9 avril 2024, au salaire fixé à l'échelon 1 de la classe salariale 2 de la convention collective;

QUE monsieur Gilles Cadorette bénéficie de la période d'essai prévue à la convention collective, laquelle débutera à la date d'entrée en fonction du prochain concierge.

143-04-2024

#### **6.4 Journalier – secteur bâtiments, parcs et espaces verts – embauche**

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter un employé journalier, secteur bâtiments, parcs et espaces verts pour le

Service des travaux publics, monsieur Charles Durand, actuellement employé saisonnier au poste de journalier manœuvre au Service des travaux publics, a posé sa candidature pour ce poste dans les délais requis;

ATTENDU la recommandation datée du 27 mars 2024 de monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts à l'effet que monsieur Durand rencontre les exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Charles Durand à titre de personne salariée annuelle régulière au poste de journalier, secteur bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du 9 avril 2024, au salaire fixé à l'échelon 2 de la classe salariale 2 de la convention collective.

**144-04-2024**

### **6.5 Inspection des bornes d'incendie – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, faire procéder à l'inspection des bornes d'incendie sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services soumise par l'entreprise Simo relativement à ces travaux;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, monsieur Olivier Neveu, chargé de projets aux services techniques, recommande, dans sa note du 19 mars 2024, de retenir la proposition de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater l'entreprise Simo afin d'effectuer les travaux d'inspection de 360 bornes d'incendie sur le territoire de la Ville, le tout selon l'offre de services datée du 12 février 2024 qui prévoit des honoraires de 10 184,40 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Olivier Neveu, chargé de projets aux services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

**145-04-2024**

### **6.6 Nettoyage de rues – mandat**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au nettoyage des rues de la Ville;

ATTENDU la recommandation datée du 27 mars 2024 de monsieur Marco Généreux, coordonnateur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater l'entreprise A.C.I inc. pour procéder au nettoyage des rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour un montant approximatif de 16 000 \$ taxes en sus, le tout selon l'offre de services détaillée et datée du 26 mars 2024;

D'autoriser monsieur Marco Généreux, coordonnateur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

#### **6.7 Tonte de gazon et entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2024 – soumissions – adjudication**

**146-04-2024**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de tonte de gazon et d'entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2024 et que trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 28 mars 2024;

ATTENDU QUE monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation datée du 3 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Entreprises Alexandre Paquin le contrat pour l'exécution de travaux reliés à la tonte de gazon et l'entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2024, ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 53 996,86 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

#### **6.8 Construction d'une nouvelle station de pompage Bocage – soumissions – adjudication**

**147-04-2024**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 6 mars 2024, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix avec taxes</b>
BLR Excavation	6 516 150,64 \$
Généreux construction inc.	7 129 943,53 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	8 134 078,84 \$
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	10 345 573,52 \$
Construction Deric inc.	10 847 000,00 \$

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de BLR excavation, contient une irrégularité du fait que l'entreprise n'a pas confirmé la réception de tous les addendas et que d'autres ont été mal identifiés;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé sa soumission sur le bordereau de soumission modifié par l'addenda no.4, bien qu'il ait mal identifié cet addenda dans sa soumission;

ATTENDU QUE, selon les termes du devis d'appel d'offres, le soumissionnaire, par le simple envoi de sa soumission, reconnaît avoir pris connaissance des documents d'appel d'offres, lesquels documents incluent les addendas pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette irrégularité n'a pas d'incidence sur le prix et sur le respect de l'égalité entre les soumissionnaires;

ATTENDU l'absence de clause de rejet automatique au devis pour les dispositions autres que celles d'ordre public;

ATTENDU QU'au surplus, le devis d'appel d'offres indique que l'absence de l'énumération des addendas reçus dans la soumission, pourrait entraîner le rejet de la soumission, s'agissant ainsi d'une possibilité et non d'une obligation de la part de la Ville de rejeter la soumission pour ce motif;

ATTENDU QUE pour les motifs ci-dessus énumérés, l'irrégularité est considérée comme étant mineure;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres contient une clause de réserve permettant à la Ville, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à tout vice de forme ou toute irrégularité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Ville d'y passer outre;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville, dans sa saine gestion des fonds publics, d'utiliser sa clause de réserve et de passer outre à cette irrégularité mineure et ainsi octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, vu la différence de prix ainsi que l'estimation préalable du contrat;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances en date du 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Ville, dans sa saine gestion des fonds publics, utilise sa clause de réserve et passe outre à l'irrégularité mineure de la soumission du plus bas soumissionnaire;

D'adjuger à BLR Excavation le contrat pour la construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 6 516 150,64 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

### **6.9 Camion cube Ford CTV 2006 – vente**

**148-04-2024**

ATTENDU QUE le camion cube de marque Ford CTV 2006 ne fonctionne plus et qu'il est préférable de s'en départir;

ATTENDU QUE le camion a été envoyé pour évaluation et réparation à l'entreprise Mécanique Générale St-Thomas;

ATTENDU QU'après vérification, il en coûterait 400 \$ pour procéder au remorquage du camion cube qui n'est plus en état de rouler sur la route;

ATTENQUE QUE selon l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, « l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux »;

ATTENDU QUE Mécanique Générale St-Thomas offre à la Ville la somme de 400 \$ pour l'achat du camion cube;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à la vente du camion cube de marque Ford CTV 2006 et d'accepter l'offre d'achat d'une somme de 400 \$ de Mécanique Générale St-Thomas;

QUE monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soit autorisé à signer le contrat de vente du véhicule ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution.

#### **6.10 Véhicule électrique compact – annulation de l'appel d'offres sur invitation**

**149-04-2024**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule électrique sous-compact ou compact en mars dernier;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission et que le coût de celle-ci est au-dessus de l'évaluation faite par les services municipaux;

ATTENDU QUE la Ville peut rejeter la soumission reçue si elle le juge à propos, comme mentionné à l'article 1.4.8 du cahier des charges transmis pour ledit appel d'offres (NDP-2024-03);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'annuler l'appel d'offres sur invitation concernant l'achat d'un véhicule électrique sous-compact ou compact;

D'autoriser les services municipaux à faire des demandes de prix pour l'achat d'un véhicule.

#### **6.11 Masques à adduction d'air – achat**

**150-04-2024**

ATTENDU QU'un programme de protection respiratoire est obligatoire dans les organisations municipales;

ATTENDU QUE le programme de protection respiratoire de la Ville oblige les employé.e.s du Service des travaux publics à porter un masque lors de la réalisation de nombreuses tâches;

ATTENDU QUE le port d'un masque de protection respiratoire de type demi-visage nécessite qu'il n'y ait aucune pilosité au niveau du visage, en tout temps, pour les employé.e.s;

ATTENDU QU'il est possible d'utiliser des masques à adduction d'air pour faciliter le travail et améliorer la sécurité des employé.e.s;

ATTENDU la soumission déposée par l'entreprise Sécurité Lanaudière inc. en date du 15 mars 2024;

ATTENDU la recommandation datée du 26 mars 2024 de monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat de sept (7) masques à adduction d'air ainsi que l'équipement nécessaire à leur bon fonctionnement auprès de l'entreprise Sécurité Lanaudière inc., pour un montant de 8 499 \$, taxes en sus.

#### **6.12 Fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes – Énergère – certificat de paiement numéro 3**

**151-04-2024**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Énergère inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes;

ATTENDU QUE monsieur Oliver Neveu, chargé de projets pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, a procédé à l'analyse du certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa note de service du 14 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Énergère inc. la somme de 83 073,02 \$, taxes et retenue incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1332-2022.

### **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 Inspectrice en urbanisme et environnement – étudiante – embauche**

**152-04-2024**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'inspecteur.trice étudiant.e en urbanisme et environnement pour l'été 2024;

ATTENDU la recommandation du 26 mars 2024 de monsieur Guillaume Albert-Bouchard, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de madame Aglaé Gagnon au poste d'inspectrice étudiante en urbanisme et en environnement pour la saison estivale 2024;

QUE madame Gagnon soit également désignée pour agir à titre :

- d'officier autorisée à l'application du règlement de zonage;
- d'officier autorisée à l'application des règlements municipaux découlant d'une compétence municipale prévue aux paragraphes 4, 5, 6, 7 et 8 du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- d'officier autorisée à la délivrance des permis et à l'inspection des terrains, le tout en conformité avec les dispositions du règlement numéro 622-1998 pourvoyant à la désignation des personnes dûment autorisées à émettre des constats d'infraction sur le territoire;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif d'agent de surveillance;

QUE le début de l'emploi de madame Aglaé Gagnon soit fixé au 29 mai 2024.

## **7.2 Adoption – règlement numéro 1197-2-2024 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable**

**153-04-2024**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1197-2-2024, ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 18 mars 2024 concernant le règlement numéro 1197-2-2024 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1197-2-2024 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Club de course de l'École des Prairies – contribution financière**

**154-04-2024**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Club de course de l'École des Prairies dans le cadre de la Course aux 1000 pieds qui aura lieu le 5 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ au Club de course de l'école des Prairies en soutien financier au programme d'entraînement des élèves qui participeront à la Course aux 1000 pieds, conditionnellement à ce que le logo de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies apparaisse sur le chandail qui leur sera offert.

155-04-2024

## 8.2 Fondation Richelieu de Joliette – contribution financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au souper des Ambassadeurs/Ambassadrices, organisé au profit de l'organisme Fondation Richelieu de Joliette, qui se tiendra le 23 avril 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fondation Richelieu de Joliette afin d'aider cette dernière dans sa mission d'aider les personnes plus défavorisées.

## 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

### 9.1 Activités municipales diverses – été 2024 – personnel – embauche

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet puisque son fils a soumis sa candidature et a été embauché, monsieur Régis Soucy s'abstient de participer aux délibérations.

156-04-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel étudiant pour diverses activités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche du personnel suivant au Service de la culture et des loisirs :

Période	Nom de l'employé	Nom de camp	Titre de l'emploi
Mai à août 2024	Alexis Latendresse	Clap	Animateur
Mai à août 2024	Antoine Joncas	S'il vous plait	Animateur
Mai à août 2024	Ariane Rivest (2005)	Frizou	Animatrice
Mai à août 2024	Camille Bilodeau	Whoopie	Animatrice
Mai à août 2024	Coralie Gravel	Pop Corn	Animatrice
Mai à août 2024	Coralie Morel	Pissenlit	Animatrice
Mai à août 2024	Carolane Gagnon	Cabriole	Animatrice
Mai à août 2024	Élizabeth Ferland	Tornade	Animatrice
Mai à août 2024	Elkin Salazar	Simba	Animateur
Mai à août 2024	Émilien Marchand	Bananas	Animateur
Période	Nom de l'employé	Nom de camp	Titre de l'emploi
Mai à août 2024	Emy Lefebvre	Soleil	Animatrice
Mai à août 2024	Emy Plourde	Bambi	Animatrice
Mai à août 2024	Laurent Bonnier	Végé-pâté	Animateur
Mai à août 2024	Maélie Joncas	Acapella	Animatrice
Mai à août 2024	Marie-Florence Marchand	Sorbet	Animatrice
Mai à août 2024	Marie-Lou Rousseau	Libellule	Animatrice
Mai à août 2024	Marie-Noël Richer	Orangeade	Animatrice
Mai à août 2024	Mérodie Charrette	Melon d'eau	Animatrice
Mai à août 2024	Béatrice Éthier	Koopa	Animatrice
Mai à août 2024	Sarah-Maude Gagnon	Pinky	Animatrice

Mai à août 2024	Xavier Laporte	Jos Louis	Animateur
Mai à août 2024	Anne-Marie Roch	Scarabée	Animatrice
Mai à août 2024	Chloé Degrandpré	Clarinette	Animatrice
Mai à août 2024	Marie-Andrée Thériault	Tiguigou	Animatrice
Mai à août 2024	Marc-Antoine Soucy	Pop-Tarts	Animateur
Mai à août 2024	Zachary Vermette	Kao	Animateur
Mai à août 2024	Louis-Gabriel Charrette	Flip	Animateur
Mai à août 2024	Raphaëlle Chaperon	Ciboulette	Animatrice
Mai à août 2024	Lya Desroches	À déterminer	Animatrice
Mai à août 2024	Maïna Godin	À déterminer	Animatrice
Mai à août 2024	Rosie Laforest	Décibel	Accompagnatrice
Mai à août 2024	Marie-Soleil Demers	Sushi	Accompagnatrice
Mai à août 2024	Anabel St-Jacques	Pirouette	Accompagnatrice
Mai à août 2024	Aimée Toupin	Cactus	Accompagnatrice
Mai à août 2024	Miha Falzarano	Kinder	Accompagnatrice
Mai à août 2024	Maïka Tousignant	À déterminer	Accompagnatrice
Mai à septembre 2024	Méli-Anne Boucher	N/A	Sauveteuse

DE modifier la résolution 116-03-24 concernant l'embauche de Laurent Rainville à titre d'assistant-sauveteur et non sauveteur pour l'été 2024.

## 9.2 Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation – modifications

157-04-2024

ATTENDU les résolutions 257-05-2023 et 531-10-2023 adoptant la Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation;

ATTENDU QUE la politique est un cadre de référence clair afin de soutenir financièrement les familles dont les enfants souhaitent s'inscrire à des activités non offertes par la Ville ou ses mandataires;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs proposant des modifications et des clarifications compte tenu de l'analyse des demandes déposées pour l'automne 2023;

ATTENDU la recommandation datée du 31 janvier 2024 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation telle que modifiée.

## 9.3 Station des glaces – commandite – été 2024

158-04-2024

ATTENDU QUE la Station des glaces, crèmerie détenue par le groupe Harnois Énergie, offre de donner des coupons de slush gratuite à tous les enfants inscrits au camp de jour toutes les semaines où le service sera offert;

ATTENDU QUE la Station des glaces a également offert de remettre des cornets de crème glacée gratuitement lors de la fête de l'enfant qui aura lieu le 13 août prochain;

ATTENDU QUE la Ville doit établir avec la crèmerie le nombre de cornets à remettre gratuitement au début du mois d'août pour cet événement et que la Ville paiera les cornets supplémentaires, si des cornets supplémentaires étaient servis pendant la fête;

ATTENDU QU'à l'été 2023, une offre similaire entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la Station des glaces fut une grande réussite;

ATTENDU la recommandation du 15 mars 2024 de la Commission de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'offre de gratuités par le Groupe Harnois Énergie en lien avec leur crèmerie la Station des glaces;

D'afficher le logo de la crèmerie dans le Prairiquois d'été en faisant la mention des coupons qui seront remis aux enfants du camp de jour pour l'été 2024;

D'afficher le logo de la crèmerie sur les visuels de la fête de l'enfant et de permettre au Groupe Harnois Énergie de s'identifier sur le site de la fête avec une tente ou un kiosque à leurs couleurs.

#### **9.4 Programmation de loisirs – été 2024**

**159-04-2024**

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – été 2024 élaborée par le Service des loisirs a été présentée aux membres de la Commission de la culture et des loisirs et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation de loisirs pour l'été 2024 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

## **PARENTS-ENFANTS**

ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Aqua-bambin   2-4 ans</b>  6 cours Début le 6 juillet 2024  Min : 6 duos Max : 8 duos	6 duos X 26 \$ = 156,00 \$ Part ville 50% = <u>156,11 \$</u> Total : 312,11 \$    <i>Coût par duo : 26,00 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Sauveteur 4,5 h X 28 \$ = 126,00 \$ A.S = 22,68 \$ Frais admin 5% = <u>7,43 \$</u> <b>Total : 156,11 \$</b>  Professeur : Surveillant sauveteur 4,5 h X 28 \$ = 126,00 \$ A.S = 22,68 \$ Frais admin 5% = <u>7,43 \$</u> <b>Total : 156,11 \$</b> <b>Grand total : 312,22 \$</b>
<b>Cardio pousse pousse</b> 8 cours Début le 19 juin 2024  Min : 8 duos Max : 12 duos	1 duo X 46,50 \$ = 46,50 \$ Part ville 50 % = <u>46,30 \$</u> Total : 92,80 \$  <i>Coût par duo : 46,50 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : En Corps 1 duo X 84 \$ = 84,00 \$ Taxes nettes = 4,19 \$ Frais admin. 5% = <u>4,41 \$</u> <b>Total : 92,60 \$</b>
<b>Initiation au canot et au kayak   8 ans et +</b>  4 cours Début le 11 juin 2024  Min : 3 duos Max : 8 duos	1 parent X 71,75 \$ = 71,75 \$ Part ville 50 % = <u>71,65 \$</u> Total : 143,40 \$  1 enfant X 49,75 \$ = 49,75 \$ Part ville 50 % = <u>49,60 \$</u> Total : 99,35 \$  <i>Coût par parent : 71,75 \$</i> <i>Coût par enfant : 49,75 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Nerrivik Aventures 130 \$/adulte = 130,00 \$ Taxes nettes = 6,48 \$ Frais admin. 5 % = <u>6,82 \$</u> <b>Total : 143,30 \$</b>  90 \$/enfant = 90,00 \$ Taxes nettes = 4,49 \$ Frais admin. 5 % = <u>4,72 \$</u> <b>Total : 99,21 \$</b>
<b>Tennis   5-12 ans</b> 6 cours Début le 22 juin 2024  Min : 4 duos Max : 5 duos	1 duo X 38 \$ = 38,00 \$ Part ville 50 % = <u>38,03 \$</u> Total : 76,03 \$  <i>Coût par duo : 38,00 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 69 \$ = 69,00 \$ Taxes nettes = 3,44 \$ Frais admin. 5% = <u>3,62 \$</u> <b>Total : 76,06 \$</b>

### ENFANTS

ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Formation de gardiens avertis   11-14 ans</b>  Le 13 juillet 2024 Min : 18 Max : 30	1 part. X 35,25 \$ = 35,25 \$ Part ville 50 % = <u>35,23 \$</u> Total : 70,48 \$  <i>Coût par participant : 35,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : MEB Formations 1 part. X 55,99 \$ = 55,99 \$ Trousse : 3,75 \$ Transport : 4,17 \$ Taxes nettes = 3,19 \$ Frais admin 5% = <u>3,35 \$</u> <b>Total : 70,45 \$</b>
<b>Initiation au triathlon   8-12 ans NOUVEAUTÉ</b> 16 cours Début le 26 juin 2024 Min : 10 Max : 30	10 insc. X 182,50 \$ = 1 825,00 \$ Part ville 50% = <u>1 825,00 \$</u> Total : 3 650,00 \$  <i>Coût par participant : 182,50 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Club Jet triathlon Frais de l'asso. = 500,00 \$ 40 h X 75 \$ = 3 000,00 \$ Frais admin. 5% = <u>150,00 \$</u> <b>Total : 3 650,00 \$</b>
<b>Mini-tennis   5-7 ans</b> 6 cours Début le 22 juin 2024 Min : 6 Max : 10	1 part. X 38 \$ = 38,00 \$ Part ville 50 % = <u>38,03 \$</u> Total : 76,03 \$  <i>Coût par participant : 38,00 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 69 \$ = 69,00 \$ Taxes nettes = 3,44 \$ Frais admin. 5% = <u>3,62 \$</u> <b>Total : 76,06 \$</b>

### ENFANTS (suite)



ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Circuit d'entraînement   Stations d'exercice</b> 8 cours Début le 17 juin 2024	Contribution de la Ville : 743,31 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 88,50 \$ = 708 \$ Taxes nettes = <u>35,31 \$</u> <b>Total : 743,31 \$</b>
<b>Djamboola NOUVEAUTÉ</b> Début le 19 juin 2024 Min : 8 Max : 15	1 part. X 92,60 \$ = 92,60 \$ Taxes incluses : 106,46 \$  Coût par participant : 106,50 \$ (Taxes incluses)	Professeur : En Corps 1 part. 84 \$ = 84,00 \$ Taxes nettes = 4,19 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,41 \$</u> <b>Total : 92,60 \$</b>
<b>Initiation à la plongée sous-marine NOUVEAUTÉ</b> Le 29 juin 2024 Min : 4 Max : 8	1 part. 77,17 \$ = <u>77,17 \$</u> Taxes incluses : 88,72 \$  Coût par participant : 88,75 \$ (Taxes incluses)	Professeur : Earth Divers International 1 part. X 70 \$ = 70,00 \$ Taxes nettes = 3,49 \$ Frais admin. 5% = <u>3,67 \$</u> <b>Total : 77,17 \$</b>
<b>Initiation au kayak   Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE</b> Début le 6 juillet 2024 Min : 3 Max : 6	1 part. X 159,84 \$ = 159,84 \$ Taxes incluses : 183,78 \$  Coût par participant : 183,75 \$ (Taxes incluses)	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 145 \$ = 145,00 \$ Taxes nettes = 152,23 \$ Frais admin. 5% = <u>7,61 \$</u> <b>Total : 159,84 \$</b>
<b>Marche active</b> 8 cours Début le 19 juin 2024	Contribution de la Ville : 743,31 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 88,50 \$ = 708 \$ Taxes nettes = <u>35,31 \$</u> <b>Total : 743,31 \$</b>

\*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne

## 9.5 Course XC des Boisés 2024 – entente – autorisation de signature

160-04-2024

ATTENDU QU'Azimut XC désire tenir, pour sa sixième édition, la course de type cross-country XC des Boisés sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le 28 septembre 2024;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cet événement a été présenté aux parties concernées;

ATTENDU la recommandation du 15 mars 2024 de la Commission de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre Azimut XC et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à la course de type cross-country XC des Boisés 2024, qui prévoit une contribution de 6 000 \$, un soutien technique ainsi qu'un soutien promotionnel de la part de la Ville;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

## 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

161-04-2024

### 10.1 Fête nationale 2024 – sonorisation et éclairage – mandat

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées afin d'obtenir un soutien technique pour la sonorisation et l'éclairage dans le cadre de la Fête nationale 2024 et qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs datée du 26 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Groupe Kloda Focus inc. le mandat de soutien technique pour la sonorisation et l'éclairage dans le cadre de la Fête nationale 2024, ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 12 800 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

162-04-2024

### 10.2 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation 2024-2025

ATTENDU QUE la programmation 2024-2025 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation 2024-2025 du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation des expositions proposées, à savoir :

Dates	Vernissage	Titre du projet	Artistes	Cachet
<b>2024</b>				
12 septembre au 19 octobre	Jeudi 12 septembre	<i>Vestige</i>	Richard Desrosiers	2 380 \$ + transport
7 novembre au 14 décembre	Samedi 9 novembre	<i>Sœurs</i>	Karine Demers	2 380 \$ + transport

Dates	Vernissage	Titre du projet	Artistes	Cachet
-------	------------	-----------------	----------	--------

2025				
16 janvier au 22 février	Jeudi 16 janvier	<i>Lanaudière Art Actuel</i>	Artistes variés Culture Lanaudière	2 380 \$ + transport
6 mars au 12 avril	Jeudi 13 mars	<i>La couleur du récit</i>	David Farsi	2 380 \$ + transport
1 <sup>er</sup> mai au 7 juin	Jeudi 1 <sup>er</sup> mai	<i>Exposition coup de cœur finissants Cégep 2023</i>	Annaëlle Beaudoin-Landry et Maude Lascelle	2 380 \$ + transport
19 juin au 2 août	Jeudi 19 juin	<i>Devoir de mémoire et d'identité sur le cadre bâti</i>	Pascal Normand	2 380 \$ + transport
21 au 30 août	Jeudi 28 août	<i>Exposition citoyenne</i>	Collectif	

D'approuver le budget inhérent à chacune des expositions ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 19 900 \$, taxes en sus, lorsqu'applicables;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

### 10.3 Carrefour culturel – programmation 2023-2024 – modifications

163-04-2024

ATTENDU QUE la résolution 260-05-2023 approuvait la programmation 2023-2024 du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE deux artistes prévus à la programmation 2023-2024 du Carrefour culturel ne pourront venir pour leurs représentations;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 15 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la modification à la programmation culturelle 2023-2024 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Résidence	Présentation	Titre du projet	Artistes ou collectif	Note
	Samedi 13 avril 2024	Déjeuner littéraire	Caroline Dawson	Annulé
27 au 31 mai 2024	Jeudi 30 mai 2024	Bili	Théâtre des Bots Divers	Annulé

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

### 10.4 Gala Excelsiors 2024 – Chambre de Commerce du Grand Joliette – commandite

**164-04-2024**

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par la Chambre de commerce du Grand Joliette dans le cadre du Gala Excelsiors 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer le Gala Excelsiors 2024, présenté par la Chambre de commerce du Grand Joliette, pour une somme de 500 \$ en échange de la visibilité associée au niveau de partenariat Bronze;

QUE la Ville retienne deux billets pour participer au Gala Excelsiors 2024, qui se tiendra le vendredi 3 mai 2024, afin d'être représentée lors de cet événement et autorise le paiement de 500 \$, taxes en sus, effectué au bénéfice de la Chambre de commerce du Grand Joliette à cette fin.

#### **10.5 Les Étoiles d'Argent – Revue sur glace 2024**

**165-04-2024**

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique « Les Étoiles d'Argent » sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une commandite au programme souvenir de la Revue sur Glace 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir une demi-page de publicité dans la Revue sur Glace 2024 du Club de patinage artistique « Les Étoiles d'Argent » au coût de 150 \$.

#### **10.6 Semainier paroissial 2024-2025 – publicité – achat**

**166-04-2024**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies achète une annonce commerciale dans le semainier 2024-2025 de la Communauté Chrétienne Notre-Dame-des-Prairies pour la somme de 230 \$, taxes en sus;

D'autoriser madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, la soumission datée du 21 février 2024.

#### **10.7 TRIPTYQUE – événement-bénéfice – achat**

**167-04-2024**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat de deux billets VIP pour participer à la 3e édition de l'événement-bénéfice TRIPTYQUE qui se tiendra au Centre culturel Desjardins, le 10 mai prochain pour un montant de 1 000 \$, taxes en sus.

### **11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**168-04-2024**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.

---

Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse